

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2023

2023-12-13/01 - Budget Ville 2023 – Décision modificative n° 2

Rapporteur : Jean-Pierre Conrié

L'objet principal de cette décision modificative est d'ajuster les crédits de l'exercice 2023 :

1. Fonctionnement

- Recettes :
 - prise en compte du montant réel versé au titre de la compensation des taxes foncières (+161 K€),
- Dépenses :
 - prise en compte du montant réel du Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France (FSRIF) (+161 K€),
- Opérations d'ordre :
 - dotation et reprise concernant les amortissements (41 k€).

2. Investissement

- Recettes réelles :
 - ajustement du montant de la taxe d'aménagement perçu (+460 K€),
 - montant réel du FCTVA (-573 K€),
 - complément suite trop versé sur les avances de l'opération LOUVOIS (+218 K€).
- Dépenses :
 - construction d'un local municipal de logistique dans le cadre de la reconstruction du collège Maryse Bastié (360 K€),
 - constitution d'une provision (1,7 M€) dans le cadre de l'aménagement du futur Cœur de ville,
 - opérations non réalisées sur l'exercice 2023 et qui seront, réinscrites au budget 2024 (- 1,98 M€) (frais d'études Centre Raymond Barraco, Centre Maurice Ravel et Hôtel de Ville, travaux Centre Maurice Ravel, Hôtel de Ville, aménagement beach volley et réfection rue Albert Perdreaux),
- Opérations d'ordre :
 - amortissements complémentaires en dépenses et recettes (41 K€),
 - transfert comptable des avances versées dans le cadre de la construction du centre Jean-Lucien Vazeille (4,3 M€), de la crèche les Nénuphars et de la ludothèque (1,62 M€).

Des avis favorables, à l'unanimité, ont été rendus par les commissions Ressources, Aménagement et Environnement, et, Solidarités – Qualité de vie, réunies en séances le 04 décembre 2023.

Afin de prendre en compte l'ensemble de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative n° 2 du budget 2023, telle que détaillée ci-dessous :

Fonctionnement

Chapitre	Imputation	Intitulé de la nature	Propositions nouvelles de dépenses	Propositions nouvelles de recettes
014	739222	FSRIF	161 000,00 €	
74	74834	Etat – Compensation au titre des taxes foncières		161 000,00 €
042	6811	Dot. Amort. et Prov. Immos corpo. et incorpo.	41 000,00 €	
042	7811	Reprises sur amort. des immos corpo. et incorpo.		41 000,00 €

Investissement

Chapitre	Imputation	Intitulé de la nature	Propositions nouvelles de dépenses	Propositions nouvelles de recettes
20	2031	Etudes	-567 000,00 €	
21	2128	Autres agencements et aménagements	-900 000,00 €	
21	2158	Autres installations matériels	-213 000,00 €	
21	2135	Aménagement constructions	1 725 000,00 €	
23	2313	Constructions en cours	360 000,00 €	
23	2315	Installations en cours	-300 000,00 €	
10	10222	FCTVA		-573 000,00 €
10	10226	Taxe d'aménagement		460 000,00 €
23	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		218 000,00 €
040	280422	Amortissements subvention bâtiments et installations	33 900,00 €	
040	2804422	Amortissements subvention personnes de droit privé bâtiments et installations	2 000,00 €	
040	28128	Amortissements autres agencements	2 100,00 €	
040	28132	Amortissements immeubles de rapport	3 000,00 €	
040	280422	Amortissements subvention bâtiments et installations		41 000,00 €
041	2313	Constructions – Crèche – Ludothèque – centre VAZEILLE	5 920 000,00 €	
041	238	Avances – Crèche – Ludothèque – centre VAZEILLE		5 920 000,00 €